

# Programme EAU + FOR

Etat d'avancement au 18 décembre 2013



Synthèse à l'attention de l'interprofession France-Bois-Forêt, soutien financier de ce programme.

## 1 - Rappel des objectifs du programme « Eau + For »

Le programme « EAU + FOR » suit trois objectifs principaux :

- 1- valider des partenariats sur 7 sites entre forestiers privés et acteurs de l'eau et mettre en place 5 sites pilotes en forêt publique étudiés pour le paiement des services environnementaux,
- 2- réaliser et diffuser un guide technique à portée nationale comprenant les recommandations de gestion forestière pour les zones de captage d'eau de consommation et les clefs nécessaires à la réalisation de partenariats,
- 3- mettre en place d'un label « eau forestière » pour valoriser auprès de la société les atouts d'une eau naturellement filtrée par la forêt.

## 2 - Fonctionnement

La fédération Forestiers Privés de France (FPF) porte ce programme avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et la participation de l'Office National des Forêts (ONF).

Au sein du pôle économie de la forêt privée, une équipe EAU s'est constituée pour animer le programme. Basée à Nancy, elle se compose de l'ingénieur du CNPF-IDF, référent sur le sujet forêt & eau, et du chargé de développement de FPF, recruté en mai 2013 spécifiquement sur cette mission.

## 3 - Suivi du programme

Depuis mai 2013, le suivi formel du programme se fait par :

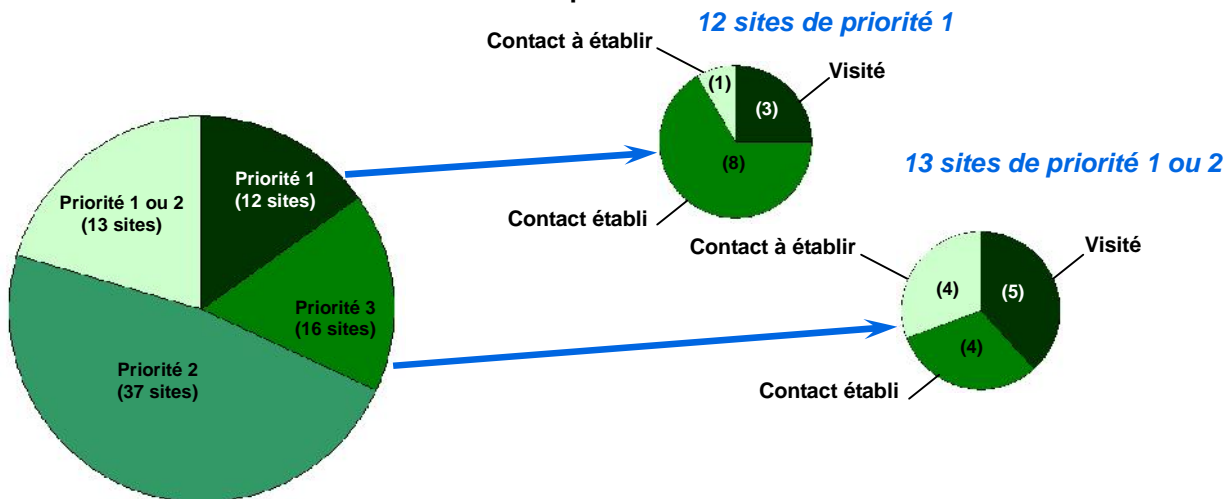
- des réunions d'étape entre FPF et le CNPF-IDF : il y en a eu 2 (23.05 et 12.09),
- des notes d'avancement à destination de FPF et du CNPF-IDF : il y en a eu 2 (30.07 et 24.09),
- des comités de pilotage : il y en a eu 1 (01.10).

Ce 1<sup>er</sup> comité de pilotage a été l'occasion de proposer aux principaux partenaires forestiers (FBF, FPF, CNPF-IDF, ONF, FNCOFOR, UCFF) de préciser la stratégie commune sur le sujet.

Le prochain comité de pilotage se réunira le 05.02.2014. Aux acteurs présents lors du 1<sup>er</sup> comité de pilotage seront invités à se joindre le MAAF, le MEDDE, le Ministère de la Santé, l'ONEMA, des représentants d'Agences de l'Eau, un représentant de Syndicat des eaux.

## 4 - Objectif n°1, les sites

Priorités et avancements des sites en forêt privée :



Répartition des sites par ordre de priorité

Interventions de l'équipe EAU

En forêt privée, 78 sites sont actuellement identifiés. Ils se trouvent majoritairement en zone de montagne. Parmi ces sites, **25 présentent un intérêt prioritaire** : l'équipe EAU en a visité 8 (Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine et Midi-Pyrénées) et des contacts avec les acteurs locaux (forêt et/ou eau) sont établis sur 12 autres sites.

**Les partenariats entre forestiers et acteurs de l'eau se concrétisent sur 2 des 8 sites visités** : au Mont Forchat (74), où s'est créée une association syndicale libre avec la participation du syndicat des eaux des Moises, et à Thiaville-sur-Meurthe (54), où une 1<sup>re</sup> convention est en cours de rédaction entre la commune et un propriétaire forestier. Sur les autres sites les négociations sont en cours.

Dans les forêts publiques, l'ONF est à la recherche de 5 sites pilotes à étudier pour le paiement des services environnementaux ; 2 sites sont ciblés en région Rhône-Alpes.

## 5 - Objectif n°2, le guide

**Une première version du guide a été réalisée** par l'équipe EAU. Elle a été adressée au comité de lecture le 06.12. La rédaction de la deuxième version débutera après le 10.01.2014 (date buttoir pour les retours du comité de lecture). L'objectif est de finaliser le guide d'ici juin 2014.

Le comité de lecture est composé de représentants de FPF, CNPF-IDF, CRPF, ONF, un enseignant-chercheur d'AgroParisTech-ENGREF et d'hydrogéologues. Il pourra être étendu si besoin.

## 6 - Objectif n°3, le label

**Une première version du cahier des charges a été rédigée** par l'équipe EAU. Pour orienter les choix de la forêt privée, le bureau d'études Dervenn a rendu une étude de faisabilité sur le sujet. Des contacts ont également été pris avec des cabinets d'avocats spécialisés dans la propriété industrielle. Le dossier en vue du dépôt de la marque « eau forestière » est en cours de finalisation. **Le dépôt auprès de l'Institut national de la propriété industrielle est prévu en début d'année 2014.**

## 7 - Eléments complémentaires

La mobilisation des acteurs de l'eau connaît localement des difficultés. C'est pourquoi, la forêt privée sollicite et implique les acteurs de l'eau pour faire connaître le programme « Eau + For » (Agences de l'eau, Agences régionales de Santé, Collectivités impliquées dans la gestion de la ressource en eau...).

Entre autres, l'équipe EAU a également animé une formation auprès du personnel technique de la coopérative Forestarn (Groupe Alliance), est intervenue au cours d'une conférence de l'IWA Astee Efficient avec une présentation « *Woodland for drinking water on efficient way to produce cheap high quality drinking water* » et a participé à une réunion d'information et de discussion sur les enjeux quantité et qualité d'eau en forêt à l'initiative du Conseil général de Lozère. FPF est intervenue lors d'une table ronde sur l'eau pendant la Conférence environnementale.

Au cours du premier semestre 2014, l'ONF et le MAAF (CGAAER) souhaitent encadrer un stage de fin d'études d'ingénieur sur le sujet des services environnementaux « forêt et eau » / « agriculture et eau ». Ce stage pourrait contribuer au programme « Eau + For » avec sa partie forestière vis-à-vis du travail prévu sur 5 sites pilotes en forêt publique. L'équipe EAU sera associée à ce travail.

### Contacts :

**Responsables Pôle Economie de la forêt privée** : CNPF-IDF, Olivier PICARD – FPF, Eric TOPPAN

**Équipe Eau de la forêt privée** : CNPF-IDF Julien FIQUEPRON – FPF, CNPF-IDF Aurélien BANSEPT  
Maison de la forêt, 11 rue de la Commanderie - 54 000 Nancy

